

Vienne, le 2 août 2011

Objet : Avis du Conseil de développement de ViennAgglo sur les schémas départementaux de coopération intercommunale

Messieurs les Préfets, Monsieur le Président,

Des projets de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ont été produits dans le cadre de la loi relative du 16 décembre 2010 à la réforme des collectivités territoriales.

La loi prévoit que les SDCI doivent améliorer la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale, accroître la solidarité financière, réduire le nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes et rationaliser les structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

Nous considérons que les schémas proposés pour les Départements de l'Isère, du Rhône et de la Loire ne permettent pas en l'état de répondre pleinement à ces objectifs sur notre territoire.

Notre bassin de vie est en effet plus large que celui proposé dans le schéma de l'Isère. Le territoire vécu par les habitants se situe de part et d'autre des rives du Rhône, de Chasse-sur-Rhône à Sablons sur la rive gauche et de St Romain-en-Gal à Chavanay sur la rive droite, à cheval sur les départements de l'Isère, du Rhône et de Loire.

Ce bassin de vie est reconnu par le Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône qui couvre la majeure partie de ce territoire, par le syndicat mixte Rhône Pluriel qui a en charge le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes sur ce même territoire et dont le Conseil Local de Développement a produit il y a quelques semaines un rapport reconnaissant ce bassin de vie, et par les nombreuses coopérations déjà mises en place par les EPCI.

Tous les jours, les habitants de ce territoire qui regroupe la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, les Communautés de Communes de Roussillon, du Pilat Rhodanien et de la Région de Condrieu et la commune isolée de Sainte-Colombe-lès-Vienne consomment, travaillent, habitent, ont des activités de loisirs qui dépassent très largement leur commune et leur EPCI d'origine.

L'analyse des trajets domicile-travail ou l'exemple actuel de la très forte gêne occasionnée par la fermeture pour travaux de la passerelle reliant Sainte-Colombe-lès-Vienne à Vienne témoignent de la communauté de vie des deux rives, tradition pluri-séculaire qu'il n'est pas possible de gommer, et de la nécessité que l'action publique en tienne compte.

Aujourd'hui les citoyens pâtissent de la fragmentation intercommunale et du maintien des frontières départementales qui aboutissent à une organisation inachevée voire illogique de certains services tels que les transports, l'emploi, le tourisme ou l'accès aux équipements culturels et sportifs.

Aussi la mise en place d'une agglomération forte située de part et d'autre du Rhône nous paraît indispensable pour renforcer la cohérence des politiques publiques sur ce bassin de vie et remédier à l'inégalité d'accès aux services qui peut exister aujourd'hui entre habitants des deux rives.

La constitution d'une intercommunalité à l'échelle des 4 EPCI nous paraît également justifiée en matière économique. Ce territoire dispose en effet d'un tissu économique riche et complémentaire avec ViennAgglo plutôt tournée vers les services et le tourisme, le Pays Roussillonnais avec d'une part une forte activité industrielle et d'autre part une production fruitière et agricole, la Région de Condrieu tournée vers les activités viticoles et maraîchères et le Pilat Rhodanien avec sa production agro alimentaire.

La mise en place de cette agglomération permettrait de doter le territoire d'une stratégie économique cohérente, de faciliter les synergies et les projets communs et de piloter plus efficacement les projets structurants que sont le développement du port de Vienne-Sud ou la reconversion du site de Loire-sur- Rhône.

Cette vision d'ensemble et cette approche globale du développement économique sur ces 4 territoires favoriserait en outre l'aménagement cohérent et durable de notre territoire préconisé dans le SCOT des Rives du Rhône.

La réunion des EPCI situés de part et d'autre du Rhône nous paraît enfin justifiée pour accroître l'efficacité de l'action publique. Le partage des ressources qu'elles soient financières ou d'ingénierie, aujourd'hui inégalement représentées dans chacune des 4 EPCI, permettrait d'améliorer le niveau de service rendu aux habitants et contribuerait à renforcer la solidarité intercommunale.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que la réforme de l'intercommunalité sur notre territoire devrait aller au-delà de la fusion de ViennAgglo et du Pays Roussillonnais et prévoir la constitution d'une agglomération réunissant les EPCI actuels de Vienne, Roussillon, Condrieu et du Pilat Rhodanien et la commune de Sainte-Colombe-lès-Vienne dont le rattachement actuellement proposé à la Communauté de Communes de la Région de Condrieu nous paraît absurde tant les liens avec Vienne sont évidents.

La mise en place de cette agglomération représenterait une opportunité et un vrai projet de développement pour notre territoire appelé à devenir un pôle d'équilibre fort entre Lyon et Valence et un acteur important du pôle métropolitain qui sera constitué avec le Grand Lyon, Saint Etienne Métropole et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère.

Nous ne comprenons pas les oppositions de certains élus qui semblent oublier les attentes des habitants et les enjeux du territoire et considérons que le respect de la loi et de son esprit, l'amélioration du service à la population et l'efficacité de l'action publique doivent primer sur toute autre considération.

En espérant que notre avis puisse être pris en compte dans les prochaines réflexions, je vous prie d'agréer, Messieurs les Préfets, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président

Denis LABBE